



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



## **CAPD du 27 juin 2013 : Compte rendu**

La CAPD de ce jour était présidée par M. Guichard, DASEN.

### **1- Déclarations liminaires (voir le document annexe en pdf)**

- SE-UNSA
- SNUipp-FSU
- Yannick Lefébure, pour FO

Réponses du DASEN :

- Ineat Exeat : Le Bas-Rhin est en surnombre. Le DASEN nous a détaillé les diverses entrées dans le département :
  - 6 entrées exceptionnelles, INEAT accordés grâce à la procédure ministérielle
  - 4 permutations : échanges avec d'autres départements
  - 5 entrées du Haut-Rhin
  - 5 entrées de l'extérieur, concernant des situations les plus délicates
- DIF : une vingtaine de DIF ont été acceptés.
- Décharge des M2 : Les directeurs auront une journée de décharge toutes les semaines. Les M2 signeront leur contrat le 30 août 2013, il se terminera à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

### **2- Ordre du jour**

- Maintiens
- Affectations des Temps Partiels
- Seconde phase du mouvement
- Postes à profils
- Questions diverses

### **3- Maintiens**

- 173 enseignants à temps complet et 91 à temps partiel ont été affectés ou maintenus.
- La phase informatisée a permis d'affecter 76 personnes. C'est peu mais cela résulte d'un nombre de postes réduit à l'issue de la phase des maintiens, suite aux réserves de postes pour les PES et les M2 contractuels.
- Les demandes de maintien des collègues T1 et S1 n'ont pas été retenues, sauf pour ceux exerçant en ZEP.

### **4- Affectations sur Temps Partiels**

- Concernant les affectations des collègues en bilingue, les délégués du personnel n'ont aucune information sur la façon dont les postes sont attribués : il est pourtant légitime qu'il y ait un contrôle paritaire. L'administration nous a répondu qu'elle proposait les affectations au même titre que les services, sur la base et dans l'ordre du barème, comme dans le monolingue.
- Le SNUipp-FSU a souhaité avoir des précisions sur le classement des psychologues scolaires pour leur affectation. L'administration nous a répondu qu'ils sont variables d'ajustement, recrutés pour compléter des postes vacants, tant qu'ils n'ont pas été affectés sur un poste de psychologue. Avant d'être nommé à titre définitif, ils doivent avoir fait un remplacement d'une année.

### **5- Seconde phase du mouvement**

- Aucune difficulté n'a été relevée lors de cette phase informatisée du mouvement.

## **6- Postes à profil**

- Enseignant en ULIS Troubles Spécifiques du Langage – Collège Maxime Alexandre – Lingolsheim : Christelle DIEBOLD
- Enseignants en CLIS – Classe externalisée implantée du SISES – EE Paul Bert – Schiltigheim : Dominique ZANGER
- Enseignant spécialisé option E – Inclusion scolaire des élèves du foyer Frey à l'EE A. Legrand – Strasbourg : Jeanne VIROT
- Enseignant en CLIS TSLO Dysphasie – EE St Nicolas 1 – Haguenau : /
- Conseiller pédagogique de circonscription Haguenau Nord : Geneviève QUINIOU
- Enseignant en CLIS pour enfants autistes – EE La Monnaie – Molsheim : Laetitia MERLE
- Enseignant en Unité d'enseignement – CHU Strasbourg HautePierre : Valérie BOEHM
- Enseignant en ULIS TFC – Collège Frison Roche – La Broque : Fabien ABBAS
- Enseignant en ULIS TFC – Collège Ch. De Gaulle – Seltz : Tiffany DILLINGER
- Enseignant spécialisé option E – RASED Fischart – Strasbourg : Noémie HEIMLICH
- Direction de l'EM Ch. Wurtz – Strasbourg : Agnès NUBEL
- Secrétaire du comité exécutif du RRS Sophie Germain – Strasbourg : Hervé LALU
- Direction de l'EP Marcelle Cahn – Strasbourg : Hélène STRAUSS
- Enseignant en ULIS Pro – Lycée F.-C. Schweisguth – Sélestat : Kristell LUTZ
- Enseignant en ULIS Pro – Lycée Heinrich – Haguenau : Dominique UNTERNAEHR
- Enseignant en ULIS TFC – Collège Bois Fleuri – Schweighouse/Moder : Anne Karin GRASSLER
- Enseignant spécialisé option E – Inclusion scolaire d'enfants du foyer Ch. Frey à l'EE Ziegelau – Strasbourg : Anne KLEISS
- Enseignant spécialisé option G – RASED Reuss 1 réseau ECLAIR Stockfeld – Strasbourg : Aline MOYE
- Enseignant référent en réseau ECLAIR – Collège Salignac – Strasbourg : Maurice BIERLING
- Enseignant en ULIS TFC – Collège Salignac – Strasbourg : Danielle ROY
- Enseignant éducateur à l'ERPD – Strasbourg : Camille MUNICH
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - EE JB Schwilgué – Strasbourg : Florence LEDROIT
- Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - EE Erlenberg – Bischwiller : Karine GASSER

• Concernant les postes à profil, le SNUipp-FSU propose de faire figurer sur l'appel à candidature qu'il n'est pas nécessaire qu'un collègue se présente s'il ne possède pas l'option adéquate. Néanmoins, pour certains postes, la possession d'une option ne donne pas priorité pour obtenir le poste à profil requis.

• Concernant le dispositif « Plus de maîtres que de classes », toutes les commissions n'ont pas eu lieu, mais le but de l'administration est que chacun parte en vacances en connaissant son poste...

• Concernant le dispositif « Scolarisation des moins de 3 ans », la commission aura lieu le 3 juillet.

• 5 postes d'EMF ont été libérés (dans le cadre du mouvement ou après désistement de collègues) : l'administration a fait le choix de répartir 5 des 7 candidatures des collègues EMF sur les postes en maternelle. Il existe un déséquilibre en défaveur de l'Ecole Maternelle dans le département : sur 45 Enseignants Formateurs, seuls 15 exercent en Maternelle.

## **7- Points divers**

• Temps de travail des ZIL pour les écoles qui travaillent à 4 jours 1/2 :

Les circonscriptions tiennent une comptabilité pour chaque ZIL. Ces collègues rattraperont leur temps de travail à la fin de l'année scolaire (comme cela se faisait auparavant, avant 2008).

• Paiement des Assistants de prévention des circonscriptions :

Les assistants de prévention ont droit à 36 HSE pour rémunérer le travail supplémentaire qu'ils effectuent.

• APC et temps de pause :

Le SNUipp-FSU a rappelé que l'APC dure 1 heure par semaine (36h annuelles), temps de transition compris.

• Organisation des M2 :

Le jury d'admissibilité aura lieu le 10 juillet. Les M2 contractuels seront affectés à partir du 20 août et seront accueillis le 30 août à 14h.

Leur formation sera partagée entre l'ESPE (ex-IUFM) et l'IA,

Un tuteur sera affecté à chaque contractuel et effectuera 3 visites conseil par an, avec compte rendu : la première visite aura lieu avant les vacances de la Toussaint.

La formation des M2 contractuels sera la suivante :

- un stage filé, les lundis ou vendredis : 6 heures de classe par semaine

- deux périodes massées : 2 x 2 semaines (en réalité 2 x 6 jours car ils continuent leur stage filé en même temps), pendant lesquelles le M2 prendront 2 autres classes dans d'autres cycles, du 2 au 13 décembre et du 10 au 21 février. Ils remplaceront des collègues qui partent en stage.

- 1 heure par semaine pour participer soit aux APC soit aux réunions dans l'école

Le SNUipp-FSU s'inquiète de savoir si les écoles accueillant des M2 auront obligation d'organiser leurs APC et leurs réunions les jours de présence des M2 contractuels. Il rappelle que, bien souvent, les écoles ont déjà fixé un jour pour ces APC et réunions.

Pour les bilingues, les M2 seront nommés sur des postes en complément d'enseignants contractuels, ce qui permettra 1 jour par semaine de former ces contractuels de langue qui préparent le concours.

Concernant l'encadrement des M2, l'administration rencontrera les directeurs d'écoles tuteurs le vendredi 30 août au matin. Il s'agit de directeurs volontaires.

• Courrier d'information concernant les contrôles des arrêts maladie des fonctionnaires :

Le Bas-Rhin est dans une phase d'expérimentation pendant laquelle la CPAM contrôle les arrêts maladie, depuis 2009 et jusqu'en 2014. Un courrier est envoyé systématiquement aux personnes susceptibles de faire l'objet d'un contrôle.

Ce courrier est mal perçu par les collègues, l'administration l'a déjà un peu modifié.

Le SNUipp-FSU propose d'ajouter une mention pour expliquer aux collègues qu'il s'agit d'un courrier automatisé pour éviter les mauvaises surprises.

• Les CUI, CAE, AVS, EVS :

Pour 2012, il y avait 438 postes pour l'académie et 251 pour le Bas Rhin, dont 41 pour les directions d'école. Pour 2013, il y a 952 contrats aidés pour l'académie, mais la répartition entre les 2 départements n'est pas connue :

- priorité au handica
- aide administrative à la direction
- 2<sup>nd</sup> degré

155 personnes sont en poste actuellement. Le dispositif de contrat aidé vise d'abord à aider des personnes éloignées de l'emploi à retrouver un l'emploi. Tant que ces personnes remplissent ces conditions, leur contrat des 12 mois est renouvelé systématiquement, sauf lorsqu'elles ne le souhaitent pas.

L'an prochain, il y aura un seul établissement qui mutualisera le recrutement : le Lycée Blaise Pascal à Colmar.

• Les critères pour le choix des écoles bénéficiant de l'aide administrative à la direction d'école :

Mme recteur a demandé une harmonisation entre les 2 départements.

• Les AED (Assistants d'Education) :

Ils sont 29 dans l'académie, 15 dans le département. Il s'agit de 15 Equivalent Temps Plein, soit un peu plus en termes de personnes. Pour la rentrée 2013, tous les emplois sont maintenus.

Le SNUipp-FSU souhaiterait connaître l'implantation de ces postes. Ce sont essentiellement des postes en ZEP ou en ECLAIR.

• Rôle des directeurs dans l'évaluation des AVS :

Les AVS sont invités à un entretien annuel avec leur directeur (chef d'établissement pour le second degré). Il s'agit de faire le point avec l'AVS sur ses missions, d'en donner une évaluation et de proposer une formation.

Le SNUipp-FSU note que les directeurs d'écoles ne sont pas des directeurs des ressources humaines. Pour le SNUipp, il existe ici un transfert des missions qui n'est pas acceptable : le nombre d'AVS s'est développé, le temps du directeur n'est pas élastique, ce travail devient incommensurable.

L'administration rappelle qu'il n'est pas question de demander au directeur d'école de devenir DRH, c'est pourquoi il y a un service d'appui de l'ASH.

• Affectation des PES :

Ils seront affectés lors du Groupe de Travail du mercredi 3 juillet au matin.

• Traitement des collègues supplémentaires accédant à la Hors Classe :

Le SNUipp-FSU rappelle que plus de collègues que prévu initialement seront promus à la Hors Classe et s'informe de la date à laquelle ces promotions seront traitées.

Une sorte de liste complémentaire sera mise en place, mais ce ne sera entériné qu'après publication du texte ministériel.

Le SNUipp-FSU regrette qu'un certain nombre de collègues qui auraient pu y prétendre n'apparaissent plus dans la liste des promouvables, car ils sont à présent dans la liste des retraités.